



Infos communales Saint-Médard 2019



COMPTE RENDU du Conseil Municipal Du vendredi 6 décembre 2019

Etaient présents :

Sébastien DESHAYES - Odile GIRAUD - Valérie DA FONTE - Michèle THOLLOT - Laure SIRGUEY - Jennifer BARONNIER - Michel FAURE - Valentino GOFFART - Yves LAURANSON - Joaquim LOMBARD - Maxime THOLOT

Absents excusés : Françoise MERLLIE (pouvoir donné à Odile GIRAUD) – Kévin CHERBUT (pouvoir donné à Sébastien DESHAYES)

Absent non excusé : Théo BALICHARD

A l'ordre du jour :

➤ FINANCES

- Décisions modificatives

➤ COMMUNAUTE DE COMUNES DE FOREZ-EST

- Adoption du Rapport d'activité 2018
- Convention de mise à disposition secrétaire de mairie dans le cadre d'un service de remplacement

➤ URBANISME

- Instauration du permis de démolir
- Maintien des demandes d'urbanisme pour l'édification des clôtures et les ravalements de façades
- Acquisition de la parcelle cadastrée section A numéro 983 d'une contenance de 899 m².

➤ CCAS

- Dissolution du CCAS

➤ Personnel Communal

- Mise à disposition du tableau des effectifs

➤ QUESTIONS DIVERSES





Dates à retenir !

Jeudi 12 décembre à midi à la salle d'animation

- Repas de Noël du Club des anciens

Jeudi 19 décembre à partir de 11h30 à l'école

- Repas de Noël pour les enfants

Vendredi 20 décembre à 14 heures à la salle d'animation

- Après-midi du Club des anciens

Samedi 21 décembre à la Halle des sports

- Tournoi de Noël du club de Basket

Samedi 21 décembre à 20 heures à l'église de Saint-Médard

- Concert de chorales organisé par la MJC

Vendredi 3 janvier à 14 heures à la salle d'animation

- AG du Club des amis retraités

Vœux du Maire le 3 janvier à 19 heures à la Halle des sports

Samedi 4 et dimanche 5 janvier

- Vente de galettes des rois organisée par le Comité d'animation

Jeudi 16 janvier à 14 heures à la salle d'animation

- Après-midi du Club des anciens

Dimanche 19 janvier à 10 heures à la salle d'animation

- AG du Comité des Fêtes

Mercredi 22 janvier à la salle d'animation

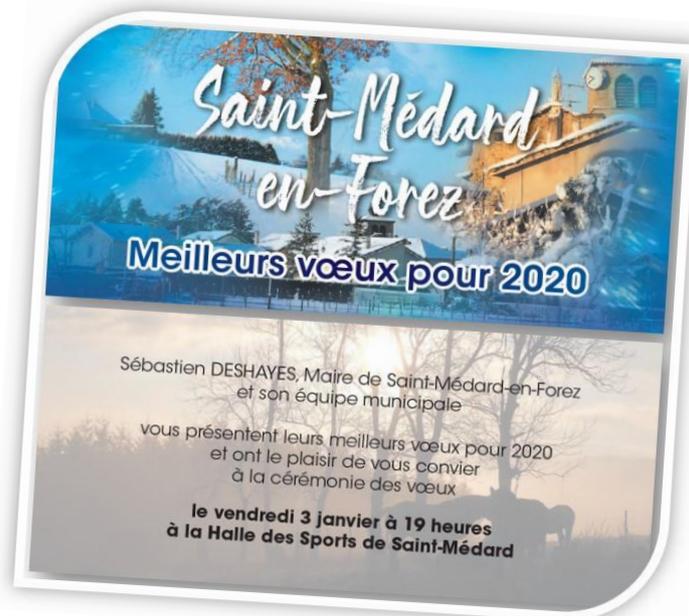
- Tirage des rois pour la FNACA

Dimanche 26 janvier à la halle des sports

- Loto du Club de Basket

Jeudi 30 janvier à 14 heures à la salle d'animation

- Après-midi du Club des anciens



FINANCES

Décisions modificatives

Versement subvention exceptionnelle à l'association Comité pour Saint-Médard

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, fait part au conseil municipal d'une demande de financement du Comité pour Saint-Médard, suite à l'organisation du rassemblement des Saint-Médard de France qui a eu lieu le week-end des 12 et 13 octobre 2019.



Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 euros permettant d'aider le financement de cette importante manifestation, proposition acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST

Adoption du rapport d'activité 2018

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, explique que le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport d'activité 2018 de la CCFE, conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il présente à l'assemblée ce rapport, il informe qu'il est à disposition des élus et des administrés sur le site de Forez-Est : www.forez-est.fr et souligne toutes les compétences de la communauté : développement économique, politique locale du commerce, promotion du tourisme, aménagement de l'espace, Schéma de Cohérence Territoriale, Service Instruction et avis sur les documents d'urbanisme, politique du logement et du cadre de vie, accueil des gens du voyage, fibre optique, transport/mobilité, construction, entretien, fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, aménagement, entretien et gestion des structures petite enfance intercommunales...

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

Convention de mise à disposition secrétaire de mairie dans le cadre d'un service de remplacement

Dans le souci d'une bonne organisation des services, il a été convenu que le service de remplacement des secrétaires de mairie est mis à disposition de la commune, à des fins de mutualisation. La mise à disposition est accordée pour une durée maximum de 4 semaines renouvelables sous réserve des besoins des autres communes au regard de l'ordre de priorité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le projet de convention de mise à disposition du service de remplacement des secrétaires de mairie et autorise le maire à signer le projet de convention et donne pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant de prendre toutes les mesures et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

URBANISME

Instauration du permis de démolir

L'adjointe référente, Michèle THOLLOT, informe le conseil que la délibération concernant le dépôt et l'obtention d'un permis de démolir, doit être mise à l'ordre du jour.

Il convient d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble de son territoire, en application de l'article R.421-27 du Code de l'urbanisme. Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité en suivant ainsi les précédentes délibérations.



Maintien des demandes d'urbanisme pour l'édification des clôtures et les ravalements de façades

Il est important de s'assurer du respect des règles fixées par le Plan Local d'Urbanisme préalablement à l'édification de la clôture et d'éviter ainsi la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux. Il en est de même pour les ravalements de façades.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de soumettre l'édification des clôtures et de soumettre les travaux de ravalement de façades à une procédure de déclaration préalable, sur l'ensemble du territoire.

Acquisition de la parcelle cadastrée section A numéro 983 d'une contenance de 899 m²

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, prend soin de rappeler aux membres du conseil municipal que la parcelle en question, est du domaine privé et est située au Hameau de Serre.

Le Maire expose aux membres du conseil municipal l'intérêt manifeste pour la Commune de se porter acquéreur desdits biens et droits immobiliers, à savoir la réalisation d'une aire de stationnement et de retournement afin de solutionner les problèmes de stationnement et de circulation à Serre.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'acquisition en la forme administrative de la parcelle en question. Il est à noter que l'intégralité des frais sera supportée par la commune de Saint-Médard.



CCAS

Dissolution du CCAS

L'adjointe référente, Odile GIRAUD, explique que depuis la loi 2015-991 du 7/08/2015, la loi NOTre, le CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants n'est plus obligatoire et les compétences sociales correspondantes peuvent être directement exercées par la commune dans son propre budget.

Monsieur le Maire, souligne que cette demande a été faite par notre perceptrice pour éviter un budget supplémentaire et précise que ce n'est pas sa volonté de dissoudre le CCAS, bien au contraire. Il a exprimé son total désaccord en rappelant le rôle du CCAS sur Saint-Médard. Après un tour de table, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas dissoudre le CCAS au 31 décembre 2019. Les élus estiment que le CCAS a une importance sur notre commune.

PERSONNEL COMMUNAL

Mise à jour du tableau des effectifs

Mme Nadine ESCOT, secrétaire générale de la mairie de Saint-Médard, a rappelé à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année. Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine et la création des emplois correspondants aux grades d'avancement, notamment le recrutement de son poste, en tant qu'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 1^{er} octobre 2019 et la suppression de l'emploi d'adjoint principal de 1^{ère} classe, à temps complet (poste vacant depuis le départ en retraite de l'agent titulaire).

QUESTIONS DIVERSES

Jardin disponible

Si vous avez envie de jardiner bio sans aucun apport de pesticide. Il faut savoir qu'une installation est faite pour récupérer l'eau des toits, que la livraison fumier bio est possible ainsi que du BRF, broyat de bois.

Prendre contact avec Josselyne BARCET

131 Route de la Petite Terre – 42330 Saint-Médard-en-Forez – Tel : 04 77 94 10 95.

Certificat scolaire

Avant toute inscription scolaire, il conviendra désormais de passer en mairie. En effet, le Maire doit délivrer un certificat d'admission à l'école. La copie du livret de famille et un justificatif de domicile seront nécessaires.



Aide aux sans-abris de la commune du Teil suite au tremblement de terre



Une famille de Saint-Médard a le désir d'apporter une aide à la commune de TEIL et lance un appel aux habitants de Saint-Médard pour un élan de solidarité, de vêtements ou autres.



La famille se chargera de descendre toutes les affaires récoltées au TEIL le plus rapidement possible.



Merci de déposer vos dons en mairie aux heures d'ouverture.



Merci par avance et un message tout particulier à la famille pour cette très belle initiative.

Apportez
vos dons
en mairie !

unité CHARITÉ service
caritatif entraide MUTUALITÉ
protéger humaine
solidarité aide
COHÉSION soutien ASSOCIATION
générosité partage esprit
secours **dons** bénévolat

Le 21
décembre
avant midi

Halle des sports

Installation des jeux

Trop bien



INFOS DIVERSES

Déprim'Espoir A votre écoute

- Ecoute et aide aux personnes déprimées dans le respect et la discrétion.
- Soutien et déculpabilisation de l'entourage.
- Accompagner la solitude, redonner le goût de vivre.
- Eveiller l'opinion face au tabou de la déprime.
- Organiser des réunions de prévention.
- Coopérer avec des associations et des professionnels ayant pour objectif la guérison des personnes dépressives.

Permanence téléphonique
Un temps d'écoute
tous les lundis et
les 1^{er} et 3^{em}e samedis du mois
de 18 à 23 Heures
04.74.72.21.32

La prévention
Soirées débats
Participation à
La journée de l'amitié

Groupe de parole
« Parenthèse »

ou

Entretiens individuels
Sur rendez-vous
A L'ETAIS 04.74.72.20.93
Espace et Temps pour l'Accueil - Initiative et le Social

Nos randonnées
Chaque vendredi
rencontrer des amis, marcher
bavarder, échanger
Renseignez-vous pour les rendez-vous
04/74/26/30/00



04.74.72.21.32

Notre adresse Postale
DEPRIM' ESPOIR A VOTRE ECOUTE
Mairie de Foy L'Argentière
69610 STE FOY L'ARGENTIERE

Internet
groupeprimeespoir@orange.fr

Parce que **PARLER** à quelqu'un
évite l'isolement,
dédramatise une situation
qui paraît insurmontable,

L'ESSENTIEL est de savoir
que quelqu'un est là.
Ce sont les autres qui permettent
de lutter.

Capsules et Bouchons
Salon 2020 - Article pour bulletins Municipaux

Depuis maintenant 3 ans, l'association Capsules et Bouchons organise son salon du vin et de la bière dans les Monts du Lyonnais. L'objectif de l'association est de faire découvrir la culture du vin et de la bière au travers d'un salon convivial et accessible à tous.

Cette année, l'équipe de bénévoles a ainsi accueillis près de 35 vignerons et brasseurs venus des quatre coins de France à Larajasse.

Du côté des visiteurs, c'est près de 1500 personnes qui sont venues échanger avec les producteurs et déguster des vins et des bières dont la diversité ont fait le plaisir de tous. Ils ont pu également se restaurer avec des planches issus de produits de qualité et participer aux diverses animations proposées : des ateliers dégustations et pédagogiques, un jeu de reconnaissance à l'aveugle, une vente d'huîtres ou encore un espace jeux animé par la ludothèque des Monts du Lyonnais. Le samedi soir, un « *une daube de boeufs Angus* » 100 % local et en musique fût servis à près de 350 personnes.

L'association Capsules et Bouchons remercie l'ensemble des personnes ou associations qui se sont investies tant en amont que pendant le weekend pour que cet événement puisse avoir lieu.

Capsules et Bouchons, association à caractère intercommunale qui s'est fixé comme objectif de parcourir les Monts du Lyonnais, se rendra cette-fois-ci à **AVEIZE les 14 et 15 Mars 2020**.

Vous pourrez retrouver les vignerons et brasseurs présents sur les éditions précédentes et nous vous réservons quelques nouveautés ! A travers ce salon, nous souhaitons que chacun puisse s'ancrer dans un mode de consommation directe avec les producteurs.

Ainsi pensez à réserver votre date dès aujourd'hui pour venir remplir votre cave afin de faire découvrir à vos amis des vins et bières dont vous connaissez l'origine et que vous aurez pris plaisir à sélectionner !



■ **La Ludothèque communautaire près de chez vous**

La Ludothèque communautaire de Forez-Est est un service permettant aux usagers de jouer sur place mais aussi d'emprunter des jeux et jouets, destinés à un public de tout âge, adultes compris.



La "Ludo'mobile" se déplace régulièrement dans des salles communales du territoire de Forez-Est, afin de proposer des temps de jeux articulés autour d'un thème (jeux en bois, animaux, circuits...).

Pendant ces permanences, les habitants de Forez-Est peuvent utiliser les jeux sur place gratuitement et emprunter des jeux et jouets (1 jeu par personne pour une période allant de 1 à 4 semaines). Une cotisation annuelle de 6 € est alors demandée par personne pour les habitants du territoire.

Vous pouvez emprunter des jeux surdimensionnés et des malles spécifiques, pour les anniversaires ou réunions de famille par exemple. De plus, l'équipe met en place des ateliers créatifs destinés aux enfants de 3 à 8 ans, sur rendez-vous.

D'autre part, des animations sont proposées tout au long de l'année auprès de structures Petite Enfance (Multi-accueil, RIAPE et Jardin d'enfants).

La ludothèque intervient régulièrement à Saint-Médard, à la salle d'animation. Renseignez-vous !

Tél : 06 47 36 33 28 - Courriel : ludothèque@forez-est.fr

Consultez les dates et lieux d'itinérance sur www.forez-est.fr



Prochain conseil municipal

Le vendredi 24 janvier à 19h30